



POUR DISCUSSION ET ORIENTATION

TROISIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Réparations urgentes

A sa présente session, la Commission du programme, du budget et de l'administration examinera un document ¹ visant à demander l'affectation de ressources du Fonds pour le bâtiment et le logement pour financer le coût des réparations urgentes qui ne peut être couvert par le budget ordinaire approuvé. Le sous-comité voudra sans doute donner son avis à la Commission du programme, du budget et de l'administration au sujet de cette demande.

Genève, le 2 octobre 2008.

Document soumis pour discussion et orientation.

¹ Document GB.303/PFA/9/1.